tenteurs canadiens aux mêmes terr achetés de leurs détenteurs brit	nes que ceux anniques.
Que la Chambre me permette	
au hansard une ventilation du \$9,795,000 que j'ai mentionné com	montant de ne ayant été
affecté au rachat d'obligations de venant à maturité.	capital par-
1942	
16 avril	
Paiement au gouvernement fédéral sous le régime de l'accord	
d achat-location, 1938	\$ 517,173 07
Paiement au gouvernement fédéral sous le régime de l'accord d'achat-location, 1930	991,968 32
ler mai	
Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, trust des titres gagés sur le matériel, cer- tificats de la série "J" à 4½	
p. 100 ler mai	1,000,000 00
Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, trust des titres gagés sur le matériel, certificats de la série "K" à	
fer juin for the first serie of the first series of the f	1,200,000 00
Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, trust des titres gagés sur le maté-	
riel, certificats de la série "L" $\stackrel{.}{a}$ $\stackrel{4}{4}$ p. 100	1,050,000 00
ler juin Chemin de fer Grand Trunk Western, titres gagés sur le ma-	
tériel—1941	285,000 00
Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, titres de	
1927 garantis et portant inté-	7 000 010 40
rêt à 2 p. 100	1,008,210 40
Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, titres gagés sur le matériel, certifi-	
cats de la série "Q" à $2\frac{1}{2}$ p. 100 er juillet	650,000 00
Compagnie du chemin de fer	
Wellington, Grey and Bruce, obligations à 7 p. 100er août	6,813 33
Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, trust des titres gagés sur le matériel, certificats de la série "O", à	
2½ p. 100	1,430,000 00
5 septembre Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, trust	
des titres gagés sur le matériel, certificats de la série "P" à	
2 ³ p. 100	500,000 00
Compagnie du chemin de fer Québec et Saint-Jean, actions à 4 p. 100.	27 270 77
er décembre Chemin de fer Grand Trunk	27,279 77
Western, titres gagés sur le matériel—1941	285,000 00
Chemin de fer Grand Trunk Western, titres gagés sur le	
matériel—1929 L'hon. M. GOUIN.	283,000 00

14 decembre		
Central Vermont Railway, Inc., titres gagés sur le matériel— 1929	124,000	00
31 décembre Somme due à l'Etat du Michigan, relativement à l'avenue Wood-		
ward	430,000	00
ler janvier Chemin de fer Wellington, Grey and Bruce, obligations à 7 p. 100	6,813	33
Grand total	\$9,795,258 9,795,000	22 00
T	11 6 11	

Je crois avoir suffisamment expliqué l'article 2; je passerai maintenant à l'article 3. Les termes en sont habituels sauf cette différence que j'ai soulignée, la radiation de la réserve suivante:

S'il n'en résulte aucune augmentation du capital de la dette ou des frais annuels d'intérêt dans le plus récent bilan de la Compagnie Nationale.

La seule différence entre l'article 4 et l'article correspondant de l'an dernier est celle du montant des avances autorisées. Tous les autres articles, savoir, les articles 5 à 10, s'expliquent d'eux-mêmes. Ils ne font que reproduire les dispositions que les honorables sénateurs trouveront dans la loi de 1941.

L'honorable M. PATERSON: Pour ce qui est des remboursements, l'honorable sénateur veut-il me dire s'il s'agit d'assurer le remboursement à un taux moindre d'intérêt de ces emprunts non échus dont il a parlé?

L'honorable M. GOUIN: Je ne possède aucun renseignement à ce sujet. J'ai l'impression, cependant, que ces remboursements assureraient certains avantages.

L'honorable L. COTÉ: Honorables sénateurs, je suis convaincu que la mesure ne présente aucune objection sérieuse. Je suis également convaincu que chacun sait gré à l'honorable sénateur de De Salaberry (l'honorable M. Gouin) de ses explications claires et complètes. Personne ne pouvait désirer un exposé plus complet et plus clair des causes de cette mesure, et avec les renseignements dont il disposait touchant les détails de ces chiffres, personne, je crois, n'aurait pu faire mieux.

Si j'ai voulu me renseigner au sujet de certaines immobilisations, ce n'est pas que je m'oppose à ce que notre réseau national étende ses services, mais ainsi que je l'ai dit l'autre jour lorsque l'honorable sénateur de Saint-Jean (l'honorable M. Foster), a parlé du bilan de la compagnie, je soutiens que toute immobilisation devrait se limiter au strict nécessaire. Chacun de nous, je crois, n'attend rien de moins de la direction de cette compagnie. Malheureusement, les immobilisations doivent se faire au moyen d'emprunts et ces emprunts comportent des intérêts. J'espère que la com-